

TRAVAIL  
ET EMPLOI

## Travail et Emploi

153 | janvier-mars 2018

La Garantie jeunes : éléments d'évaluation et de  
comparaison internationale

---

### Résultats de l'évaluation quantitative de la Garantie jeunes

Quels publics, quels accompagnements et quelles trajectoires des  
bénéficiaires ?

*A quantitative evaluation of the French policy Garantie jeunes. For Whom ?  
With what kind of support ? For what Future ?*

**Mathilde Gaini, Marine Guillerm, Solène Hilary, Emmanuel Valat et  
Philippe Zamora**

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/7933>

DOI : 10.4000/travailemloi.7933

ISSN : 1775-416X

#### Éditeur

DARES - Ministère du Travail

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2018

Pagination : 67-88

ISSN : 0224-4365

#### Référence électronique

Mathilde Gaini, Marine Guillerm, Solène Hilary, Emmanuel Valat et Philippe Zamora, « Résultats de l'évaluation quantitative de la Garantie jeunes », *Travail et Emploi* [En ligne], 153 | janvier-mars 2018, mis en ligne le 11 juillet 2019, consulté le 05 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/7933> ; DOI : 10.4000/travailemloi.7933

---

# Résultats de l'évaluation quantitative de la Garantie jeunes

## Quels publics, quels accompagnements et quelles trajectoires des bénéficiaires ? \*

*Mathilde Gaini, Marine Guillerm, Solène Hilary,  
Emmanuel Valat, Philippe Zamora\*\**

La Garantie jeunes est un dispositif d'accompagnement en mission locale qui cible les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation et en situation de précarité. Elle a été mise en place en France à partir d'octobre 2013, d'abord à titre expérimental. Cet article présente les résultats de l'évaluation quantitative du dispositif. Une enquête en panel menée auprès de bénéficiaires entrés au début de l'expérimentation, sur les premiers territoires à avoir expérimenté la Garantie jeunes, fait apparaître un public en situation de grande fragilité. L'accompagnement en Garantie jeunes est particulièrement intensif, surtout au début, au cours de la phase collective. L'évaluation du dispositif tient compte du fait que celui-ci n'a été mis en place dans un premier temps que sur une partie du territoire. Les estimations sur les bénéficiaires des premiers territoires à avoir mis en place la Garantie jeunes indiquent que le dispositif a bien eu un impact sur leur trajectoire. Il a intensifié l'accompagnement et a eu un effet sur le taux d'emploi des bénéficiaires, effet qui perdure dans les mois qui suivent la sortie de l'accompagnement.

**L**a Garantie jeunes (GJ) est un dispositif d'accompagnement vers l'emploi s'adressant aux jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation (dits « Neet » - *Neither in Employment, Education, Training*) et en situation de précarité financière.

---

\* Nous remercions le comité scientifique d'évaluation de la Garantie jeunes qui a encadré la méthodologie et la mise en œuvre de cette étude et donné de nombreux avis et conseils. Nous sommes très reconnaissants en particulier au président du comité Jérôme Gautié ainsi qu'à Marc Gurgand, Léa Lima et Anne Fretel. Nous remercions également Deborah Cristel-Delesse, Élise Pesonel et Wali Rostam pour leur implication dans les premiers mois de cette évaluation ainsi que Pauline Leveneur qui a participé à l'exploitation des données.

\*\* Les auteurs étaient tous affiliés à la Dares au moment de la rédaction de l'article. Contact : marine.guillerm@travail.gouv.fr.

Ce dispositif innovant a pour objectif de remobiliser des jeunes dont les caractéristiques individuelles sont, au-delà de leurs caractéristiques sociodémographiques, très particulières (MENDOLIA, WALKER, 2015). Il prévoit un accompagnement sur douze mois au sein de la mission locale, collectif les premières semaines puis principalement individuel. L'accompagnement est construit sur la logique du « *work first* » et de la médiation active : les jeunes sont incités à multiplier les mises en situation professionnelle (sous forme d'immersions, en entreprise notamment) avant même d'avoir levé les éventuels freins périphériques à l'emploi (problèmes de mobilité, de logement, de santé, etc.). Les jeunes reçoivent en outre, pendant douze mois, une allocation garantie, qui est dégressive avec les revenus d'activité et dont le montant maximum est de l'ordre du Revenu de solidarité active (RSA) pour une personne seule (484,82 euros par mois au 1<sup>er</sup> avril 2018).

L'évaluation quantitative de la Garantie jeunes a été prévue dès sa mise en place. Ses objectifs étaient de vérifier que le dispositif touche bien son public cible, de décrire les parcours des jeunes bénéficiaires et d'évaluer son impact sur leur devenir, notamment sur leur insertion dans l'emploi (WARGON et GURGAND, 2013).

L'accompagnement renforcé des jeunes au sein de la mission locale comprend un suivi personnalisé, des ateliers collectifs axés notamment sur les techniques de recherche d'emploi et le savoir-être ainsi que des mises en relation avec les entreprises (sous forme d'immersions par exemple). L'accompagnement renforcé des personnes en recherche d'emploi doit théoriquement améliorer leur accès à l'emploi en intensifiant et en améliorant l'efficacité de leur recherche. Il les prépare aux procédures d'embauche et les met en relation avec des entreprises. En présence de frictions importantes (PISSARIDES, 2011), il permet ainsi de fluidifier le marché du travail. Il ressort globalement des évaluations de programmes d'accompagnement renforcé qu'ils ont un effet positif sur le retour à l'emploi à court et moyen terme et qu'ils bénéficient, dans l'ensemble, autant aux jeunes qu'aux personnes des autres tranches d'âges mais davantage aux publics les plus désavantagés socialement qu'aux autres (Card *et al.*, 2018 ; Parent *et al.*, 2013). Plusieurs programmes d'accompagnement ciblés spécifiquement sur les jeunes ont été évalués en France : c'est le cas par exemple de l'expérimentation auprès des jeunes diplômés (CRÉPON *et al.*, 2011), des clubs jeunes chercheurs d'emploi résidant en ZUS (Zone urbaine sensible) (BLASCO *et al.*, 2015) et de l'Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) dispensé par Pôle emploi (BLACHE, GRECO, 2017). Ces trois évaluations concluent à un effet positif des dispositifs sur l'accès à l'emploi, en particulier sur l'accès à l'emploi durable.

L'accompagnement en Garantie jeunes comprend une phase collective les premières semaines, par groupe de quinze jeunes environ. Il est, par définition, moins personnalisé qu'un accompagnement individuel classique mais le collectif doit créer une dynamique et une coopération entre les jeunes (partage d'informations, de réseaux, entraide, etc.). L'expérimentation « clubs jeunes chercheurs d'emploi » a permis d'évaluer l'effet d'un accompagnement collectif par rapport à un accompagnement individuel. Elle conclut à un impact positif de l'accompagnement collectif sur l'accès

à l'emploi des bénéficiaires, en particulier sur leur accès à un emploi durable (BLASCO *et al.*, 2015). Dans les six mois, l'effet des clubs est de cinq points de pourcentage sur l'emploi durable des jeunes qui y sont affectés.

La Garantie jeunes comprend également le versement d'une allocation. Celle-ci représente en premier lieu un soutien financier important pour une population de jeunes précaires. Le versement d'une allocation peut toutefois avoir deux effets opposés sur la recherche d'emploi. D'un côté, elle devrait permettre aux bénéficiaires de s'investir durablement dans leur projet professionnel et de formation en desserrant les contraintes financières auxquelles ils font face, pour les sortir d'une logique de court terme qui les enfermerait dans des emplois de subsistance. D'un autre côté, le versement d'une allocation peut avoir un effet désincitatif : les bénéficiaires pourraient réduire leurs efforts de recherche d'emploi, du fait qu'ils disposent d'un revenu supplémentaire. La dégressivité de l'allocation avec les revenus d'activité dès le premier euro peut en outre renforcer cet effet désincitatif.

L'effet du versement d'une allocation a pu être observé dans le cadre de l'expérimentation du Revenu contractualisé d'autonomie (RCA), menée entre avril 2011 et juin 2013. La Garantie jeunes tient pleinement compte des résultats de son évaluation. Le RCA prévoyait un accompagnement individualisé, analogue à celui dispensé dans le cadre du Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), mais complété toutefois du versement d'une allocation pendant deux ans (l'allocation est de 250 euros par mois la première année, elle est dégressive chaque trimestre la deuxième année). Les résultats de l'expérimentation mettent en évidence des effets décevants du RCA en termes d'accès à l'emploi des bénéficiaires (AEERHARDT *et al.*, 2014). Le RCA aurait eu un impact sur le revenu de ses bénéficiaires trop faible pour desserrer leurs contraintes budgétaires. La Garantie jeunes a ainsi repris le principe d'une allocation mensuelle garantie, mais le montant est presque doublé, l'accès au dispositif est réservé aux jeunes en situation de précarité, l'allocation n'est dégressive qu'à partir de 300 euros de revenus d'activité et des sanctions sont possibles en cas de non-respect du Contrat d'engagement réciproque (CER) que le jeune signe avec la mission locale.

La première partie de cet article décrit les sources utilisées et la méthodologie de l'évaluation d'impact. La seconde partie présente des résultats descriptifs sur le profil des bénéficiaires de la Garantie jeunes, leur parcours d'accompagnement en mission locale et l'évolution de leur situation en termes d'accès à l'emploi et d'autonomie, pendant qu'ils sont dans le dispositif et dans les mois qui suivent la sortie de celui-ci. La troisième partie présente les résultats de l'évaluation d'impact de la Garantie jeunes sur le parcours des bénéficiaires.

## Méthodologie et données

### Stratégie d'évaluation

Comme pour tout autre programme de politiques de l'emploi, l'évaluation d'impact de la Garantie jeunes consiste à comparer la situation des bénéficiaires à la situation « contrefactuelle », c'est-à-dire celle qui aurait prévalu pour ces jeunes si le programme n'avait pas été mis en place. La différence entre ces deux situations donne une évaluation de « l'impact causal » du dispositif. La situation contrefactuelle n'est par définition pas connue directement. Elle oblige donc à reconstituer, potentiellement de façon complexe, un public témoin aussi similaire que possible au public bénéficiaire.

L'évaluation de la Garantie jeunes tient pleinement compte du caractère expérimental du dispositif. Comme la Garantie jeunes n'a été mise en œuvre dans un premier temps que sur un nombre limité de territoires (« sites pilotes »), on peut reconstruire des trajectoires contrefactuelles sur les territoires ne participant pas à l'expérimentation (« sites témoins »). Les sites pilotes correspondent ici aux dix premiers territoires à avoir mis en place la Garantie jeunes en octobre 2013 (territoires de la vague 1 d'expérimentation).

Il n'est cependant pas possible de comparer directement le devenir des bénéficiaires de la Garantie jeunes des territoires pilotes à celui d'un public de jeunes résidant dans des territoires témoins qui seraient entrés en Garantie jeunes si cette dernière avait été mise en place sur leur territoire. Ce public ne peut pas être repéré précisément sur les territoires témoins. Sélectionner par exemple les jeunes en situation de non-emploi ou suivis par les missions locales est trop imprécis. Cela reviendrait à négliger d'éventuels facteurs de sélection différenciant ce public des bénéficiaires de la Garantie jeunes. C'est là justement une des difficultés de l'évaluation des programmes sociaux : les bénéficiaires possèdent un grand nombre de caractéristiques difficiles à observer directement, même au moyen d'enquêtes très fouillées, et qui contribuent à expliquer leur devenir. Si on ne tient pas compte de ces caractéristiques et qu'on se livre à des comparaisons « brutes » entre les bénéficiaires d'une part et un public dans des sites témoins de l'autre, ces dernières restent entachées de biais de sélection potentiellement très importants.

Pour évaluer correctement l'effet du programme, il est donc nécessaire de travailler sur des publics définis et aux caractéristiques mesurées de la même manière sur l'ensemble des territoires (pilotes comme témoins), et qui ne diffèrent donc que par le fait que certains se trouvent sur des territoires ayant mis en place la Garantie jeunes et d'autres pas. Pour cela, l'évaluation de la Garantie jeunes repose sur le repérage de jeunes éligibles au programme à la fois sur les sites pilotes et sur les sites témoins. La plateforme (Edipe, Outil Extranet d'identification des publics éligibles, a permis de recenser des jeunes éligibles à la Garantie jeunes auprès de missions locales situées sur des territoires pilotes et sur des territoires témoins, que ces jeunes soient entrés *in fine* ou non dans le dispositif.

Par ailleurs, les territoires pilotes de la vague 1 de l'expérimentation sur lesquels porte l'évaluation n'ont pas été sélectionnés aléatoirement et présentent une situation économique plus difficile que les autres territoires : en 2010, le taux de chômage des jeunes de 16 à 25 ans y atteint 31,5 % contre 24,5 % sur l'ensemble du territoire. Il est donc très probable qu'en l'absence de la mise en place de la Garantie jeunes, les jeunes des territoires pilotes et ceux des territoires témoins n'auraient pas connu la même trajectoire. Autrement dit, un « écart structurel » entre ces deux publics aurait été observé.

Pour tenir compte de cet écart dans les estimations, l'échantillon de jeunes éligibles a été complété par un échantillon de jeunes avec des caractéristiques proches des jeunes repérés comme éligibles dans Œdipe même s'ils ne sont *a priori* pas éligibles. Ces jeunes ont été reçus en entretien individuel à la mission locale pendant la période de référence et n'ont pas été renseignés comme éligibles dans Œdipe. Pour s'assurer qu'ils seront *in fine* peu nombreux à entrer dans le dispositif, ils ont été sélectionnés parmi les jeunes hébergés chez leurs parents ou en logement autonome (locataire ou propriétaire). Ces jeunes seront désignés dans la suite du document comme « non éligibles » même s'ils ne représentent qu'une partie des jeunes non éligibles à la Garantie jeunes. L'hypothèse dite « d'écart commun » consiste à supposer que l'écart observé, pour les jeunes « non éligibles », entre les territoires pilotes et les territoires témoins correspond à celui qui aurait été observé sur les jeunes repérés comme éligibles en l'absence de mise en place du programme. C'est là l'hypothèse principale de l'évaluation.

L'estimateur en différence de différences est ainsi au centre de l'évaluation. Il consiste à contrôler l'écart entre éligibles (E) des territoires pilotes (P) et témoins (T), soit  $\bar{y}_{E,P} - \bar{y}_{E,T}$ , de l'écart structurel estimé à partir des jeunes « non éligibles » (NE) :  $\bar{y}_{NE,P} - \bar{y}_{NE,T}$ . L'estimation en différence de différences (noté DID) de la variable d'intérêt y correspond ainsi à :

$$DID = (\bar{y}_{E,P} - \bar{y}_{E,T}) - (\bar{y}_{NE,P} - \bar{y}_{NE,T})$$

L'effet mesuré par l'estimateur en différence de différences correspond à un effet moyen sur l'ensemble des jeunes repérés comme éligibles sur les territoires pilotes, appelé dans la littérature « *Intention to Treat* » (ITT). Or une partie seulement a bénéficié de la Garantie jeunes. L'effet moyen sur les bénéficiaires (noté ATT, *Average treatment effect on the treated*) est un indicateur plus lisible et compréhensible puisqu'il ne dépend pas du taux de jeunes effectivement entrés en Garantie jeunes. En l'absence de jeunes entrés dans le dispositif parmi les jeunes des territoires témoins et parmi les jeunes non éligibles et sous l'hypothèse que le dispositif n'a pas eu d'impact sur les non-bénéficiaires, l'effet de la Garantie jeunes sur les bénéficiaires correspond à l'estimateur en différence de différences précédemment calculé rapporté au pourcentage de jeunes éligibles sur les territoires pilotes qui sont effectivement entrés dans le dispositif.

En réalité, certains jeunes des territoires témoins et certains jeunes non éligibles (quel que soit le territoire), sont aussi entrés en Garantie jeunes. On parle alors de « contamination statistique ». D'abord, les critères qui président à la définition des

publics non éligibles ne sont pas des prédicteurs parfaits de la non-éligibilité à la Garantie jeunes. De plus, les jeunes non éligibles peuvent être devenus éligibles au cours du temps. Enfin, du fait de l'extension du périmètre de l'expérimentation à partir de janvier 2015, certains territoires témoins ont commencé à expérimenter la Garantie jeunes en cours d'évaluation.

La contamination statistique induit un biais potentiel sur l'estimateur en différence de différences présenté ci-dessus. Si la Garantie jeunes a, comme les autres dispositifs d'accompagnement renforcé, un effet positif sur l'accès à l'emploi, la contamination statistique conduit à une sous-estimation de l'effet (sauf si son effet sur les jeunes non éligibles « contaminés » est très supérieur sur les territoires témoins par rapport aux territoires pilotes).

Pour corriger la contamination statistique, une première option pourrait consister à retirer de l'échantillon les jeunes témoins entrés en Garantie jeunes. Cette option est cependant peu satisfaisante. Les jeunes « contaminés » ayant des caractéristiques particulières, dont certaines inobservables, les échantillons d'éligibles et de non éligibles ne seraient en effet plus comparables entre territoires pilotes et territoires témoins. La contamination statistique oblige à faire une hypothèse supplémentaire, sur l'effet qu'a eu la Garantie jeunes sur les jeunes « contaminés ». Pour une variable d'intérêt  $y$ , le taux moyen qui aurait été observé en l'absence de contamination statistique, par exemple sur les jeunes éligibles des territoires témoins correspond à :

$$\bar{y}_{E,T} - \overline{GJ}_{E,T} ATT_{E,T}$$

où  $\overline{GJ}_{E,T}$  correspond à la proportion de jeunes éligibles sur un territoire témoin entrés en Garantie jeunes et  $ATT_{E,T}$  est l'effet de la Garantie jeunes sur ces jeunes contaminés. L'hypothèse d'écart commun tenant compte de la contamination statistique s'écrit donc ainsi :

$$(\bar{y}_{E,P} - \overline{GJ}_{E,P} ATT_{E,P}) - (\bar{y}_{E,T} - \overline{GJ}_{E,T} ATT_{E,T}) = (\bar{y}_{NE,P} - \overline{GJ}_{NE,P} ATT_{NE,P}) - (\bar{y}_{NE,T} - \overline{GJ}_{NE,T} ATT_{NE,T})$$

Cette égalité permet de déduire l'effet sur les bénéficiaires à condition de faire une hypothèse sur les effets de la Garantie jeunes sur les populations « contaminées ». L'estimateur en différence de différences rapporté au taux d'entrée en Garantie jeunes parmi les jeunes éligibles des territoires pilotes fait l'hypothèse implicite que la Garantie jeunes a eu un effet nul sur les jeunes « contaminés ». On privilégie ici une hypothèse d'homogénéité de l'impact sur les bénéficiaires, c'est-à-dire que l'effet de la Garantie jeunes sur les bénéficiaires est le même sur les quatre sous-populations. Sous cette hypothèse, l'effet de la Garantie jeunes sur les bénéficiaires peut être estimé de la façon suivante (DE CHAISEMARTIN et D'HAULTFOEUILLE, 2018) :

$$ATT = \frac{(\bar{y}_{E,P} - \bar{y}_{E,T}) - (\bar{y}_{NE,P} - \bar{y}_{NE,T})}{(\overline{GJ}_{E,P} - \overline{GJ}_{E,T}) - (\overline{GJ}_{NE,P} - \overline{GJ}_{NE,T})}$$

Le numérateur correspond à l'estimateur en différence de différences. Le dénominateur correspond au taux d'entrée différentiel.

Les estimations présentées dans la suite de l'article sont menées à différents moments du parcours des jeunes. L'enquête en panel recueille la situation des jeunes à trois dates différentes (voir *infra*). Le calendrier d'emploi au mois le mois reconstitué au cours de cette même enquête permet d'estimer l'effet de la Garantie jeunes à différents moments de l'accompagnement et après la sortie du dispositif (pour plus de détails sur la méthodologie d'estimation, voir GAINI *et al.*, 2018). Les estimations présentées dans la troisième partie sont contrôlées de nombreuses caractéristiques individuelles. Les modèles d'estimation incluent également un effet fixe « mission locale ».

### Des données issues de trois sources

L'évaluation de la Garantie jeunes s'appuie sur trois sources de données : la base de données des missions locales I-Milo et les deux sources mises en place pour les besoins de l'évaluation : un recensement auprès des conseillers de missions locales de jeunes éligibles à la Garantie jeunes (Ædipe) et une enquête en panel auprès de jeunes bénéficiaires et non-bénéficiaires de la Garantie jeunes.

Les données I-Milo sont issues de l'application utilisée par l'ensemble des conseillers des missions locales pour saisir les dossiers des jeunes. Cette base administrative recense les jeunes en contact avec les missions locales, qu'ils soient en Garantie jeunes ou non. Elle permet de décrire un nombre important de caractéristiques individuelles des jeunes, les démarches effectives au sein de la structure ou auprès de ses partenaires, les services auxquels les jeunes accèdent, les situations professionnelles qu'ils déclarent à leur conseiller.

Cependant, le système d'information I-Milo ne permet pas à lui seul de repérer les jeunes remplissant les critères d'éligibilité à la Garantie jeunes. La plateforme Ædipe (Outil Extranet d'identification des publics éligibles) a donc été mise en place. Les missions locales étaient invitées à y recenser les jeunes majeurs potentiellement éligibles à la Garantie jeunes avec lesquels elles étaient en contact entre juin et décembre 2014. Les conseillers indiquaient également les difficultés auxquelles, selon eux, les jeunes étaient confrontés. Cet outil mis en place dans les territoires pilotes et des territoires témoins a permis de recenser plus de 20 000 jeunes.

Enfin, une enquête en panel a interrogé à trois reprises un échantillon de jeunes en contact avec une mission locale entre juin et décembre 2014. L'échantillon comprend un sous-échantillon représentatif de jeunes bénéficiaires de la Garantie jeunes sur les territoires de la vague 1 de l'expérimentation et qui sont entrés dans le dispositif entre juin et décembre 2014. L'échantillon enquêté comprend également, pour les besoins de l'évaluation contrefactuelle, un sous-échantillon de jeunes repérés comme éligibles sur la plateforme Ædipe et un sous-échantillon de jeunes non éligibles, à la fois sur les territoires pilotes de la vague 1 et sur des territoires témoins. Tous ces jeunes ont été interrogés sur leur parcours professionnel (l'enquête comprend notamment un calendrier rétrospectif d'emploi), l'accompagnement dont ils ont bénéficié, leur situation personnelle et familiale, leurs conditions de vie, leur autonomie, etc. Les jeunes ont



été interrogés à trois reprises à 6 mois d'intervalle : la première fois entre mai et juillet 2015, puis entre novembre 2015 et février 2016 et enfin entre mai et juillet 2016. Les effets peuvent ainsi être estimés à trois moments différents : les bénéficiaires se situent alors en moyenne 11 mois, 17 mois et 22 mois après leur entrée en Garantie jeunes (tableau 1).

La population enquêtée est fragile : les jeunes de l'échantillon ont des difficultés professionnelles et/ou sociales. Ils sont par ailleurs difficiles à contacter car ils changent souvent de coordonnées et ont tendance, d'une façon générale, à moins bien répondre aux enquêtes. De nombreux moyens ont été mis en œuvre pour optimiser les taux de réponse et ainsi limiter les biais. Environ 70 % des jeunes interrogés ont répondu lors de la première interrogation et le taux d'attrition est d'environ 20 % à chaque ré-interrogation<sup>1</sup>. Sur l'échantillon initial de 17 330 jeunes, 8 190 ont répondu aux trois interrogations, soit près de la moitié. Parmi eux, 6 177 font partie du sous-échantillon représentatif des jeunes entrés en Garantie jeunes entre juin et décembre 2014 et 6 887 font partie du sous-échantillon utilisé pour mener l'évaluation.

TABLEAU 1 – Situation au moment des trois interrogations des jeunes du sous-échantillon utilisé pour l'évaluation

	Interrogation 1				Interrogation 2				Interrogation 3			
	Mai 2015 - Juillet 2015				Novembre 2015 - Février 2016				Mai 2016 - Juillet 2016			
	Éligible Pilote	Éligible Témoïn	Non éligible Pilote	Non éligible Témoïn	Éligible Pilote	Éligible Témoïn	Non éligible Pilote	Non éligible Témoïn	Éligible Pilote	Éligible Témoïn	Non éligible Pilote	Non éligible Témoïn
Nombre de répondants aux 3 interrogations (total : 6 887)	1 886	2 364	1 198	1 439	1 886	2 364	1 198	1 439	1 886	2 364	1 198	1 439
dont entrés en GJ à la date d'interrogation (en %)	67,2	8,5	5,8	1,2	68,7	13,9	8,3	2,4	69,5	16,9	9,4	3,4
Nombre de mois depuis l'entrée en GJ pour les bénéficiaires	10,7	2,8	6,4	2,2	16,5	6,4	9,3	5,3	21,8	10,2	13,3	8,2

*Lecture* : 1 886 jeunes repérés comme éligibles via la plateforme Cédipe dans les territoires pilotes ont répondu aux trois interrogations de l'enquête. Au moment de la première interrogation, 67,2 % d'entre eux étaient entrés en Garantie jeunes (qu'ils soient encore dans le dispositif ou qu'ils en soient sortis).

*Champ* : 6 887 répondants aux trois interrogations, repérés comme éligibles ou non éligibles entre juin et décembre 2014. Les territoires pilotes correspondent aux 10 premiers territoires à avoir mis en place la Garantie jeunes.

*Sources* : I-Milo, Enquêtes de suivi des jeunes – Expérimentation Garantie jeunes, traitement Dares.

1. Ces taux de réponse sont supérieurs à ceux observés dans l'enquête d'évaluation du RCA et du même ordre de grandeur que ceux observés dans l'enquête d'évaluation des emplois d'avenir.

## **Principaux résultats descriptifs sur les publics, l'accompagnement et les trajectoires**

La Garantie jeunes a été mise en place à partir d'octobre 2013, d'abord à titre expérimental sur 10 territoires, correspondant à 41 missions locales. Elle s'est ensuite élargie à d'autres territoires par vagues successives à partir de janvier 2015 et a connu alors une montée en charge rapide. Le dispositif a été généralisé à tout le territoire national au 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite à la loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels. La Garantie jeunes est devenue un droit universel pour tous les jeunes de 16 à 26 ans remplissant les critères d'accès, c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, ni en formation et en situation de précarité. Entre le début de l'expérimentation et fin 2017, environ 178 000 jeunes sont entrés dans le dispositif.

### **Les bénéficiaires de la Garantie jeunes : une situation particulièrement défavorisée**

Le dispositif cible un public spécifique : les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation et en situation de précarité financière, c'est-à-dire non soutenus financièrement par leurs parents et disposant de peu de ressources. L'analyse quantitative du profil des bénéficiaires de la Garantie jeunes fait apparaître un public fragile, qui a connu des trajectoires heurtées.

Les jeunes entrés en Garantie jeunes avant fin 2016 sont à 45 % des femmes (source I-Milo). À leur entrée dans le dispositif, ils ont en moyenne 21 ans. 6 % sont de nationalité étrangère et 38 % ont au moins un parent de nationalité étrangère. Le fait d'habiter en Quartier prioritaire de la ville (QPV) ne fait pas directement partie du ciblage, mais les jeunes de ces territoires, en moyenne moins diplômés que les autres, accèdent plus souvent à la Garantie jeunes : un quart vit dans un QPV, alors qu'ils ne sont que 9 % parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans. Les bénéficiaires de la Garantie jeunes ont un niveau de formation peu élevé : 30 % ont arrêté leurs études initiales au collège ou avant la dernière année de CAP-BEP (contre 6 % de l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans), 40 % ont un niveau V (CAP ou BEP, validé ou non), 30 % ont un niveau baccalauréat. Moins de 2 % ont atteint un niveau bac +2 ou plus alors que c'est le cas de 44 % de l'ensemble des jeunes de 16 à 25 ans. 18 % des bénéficiaires ont terminé leurs études avant 17 ans (contre 5 % des 16-25 ans).

Il ressort de l'enquête en panel auprès de bénéficiaires que ces derniers connaissent souvent des situations d'isolement. Ils sont plus souvent en rupture avec leur famille que les autres personnes de leur classe d'âge, notamment avec leur père : quand il n'est pas décédé ou inconnu (14 % des cas), 21 % n'ont pas eu de contact avec lui dans l'année. Dans l'ensemble de la population des jeunes de 18 à 24 ans, ce sont 7 % des jeunes qui ont un père décédé ou inconnu, et 7 % qui n'ont plus de contact avec lui (source enquête ENRJ 2014).

Les bénéficiaires rencontrent des freins périphériques à l'emploi. 22 % des bénéficiaires interrogés considèrent que leurs problèmes de mobilité (moyen de transport, permis) constituent leur principale difficulté pour obtenir un emploi. Seuls 30 % ont le permis de conduire à leur entrée en Garantie jeunes (contre environ 70 % des jeunes de cette classe d'âge). Un quart d'entre eux a déjà connu dans sa vie des difficultés de logement importantes et 6 % étaient dans une situation de logement instable ou étaient sans abri dans les mois précédant l'entrée en Garantie jeunes.

### **L'accompagnement des bénéficiaires est intensif, en particulier au début du dispositif**

L'accompagnement a une durée de 12 mois avec un renouvellement possible d'une durée de 6 mois maximum (mais qui est très rare en pratique). Des sorties anticipées sont possibles, notamment suite à un abandon, un déménagement ou une exclusion si le jeune n'a pas respecté les clauses du contrat d'engagement réciproque signé avec la mission locale. 23 % des jeunes entrés en Garantie jeunes jusqu'à fin 2015 ont quitté le dispositif de manière anticipée, en moyenne au bout de 8 mois : 43 % des sorties anticipées se font pour motif de non-respect des engagements et 21 % parce que le jeune abandonne (ce qui peut faire suite à un accès à l'emploi ou à la formation).

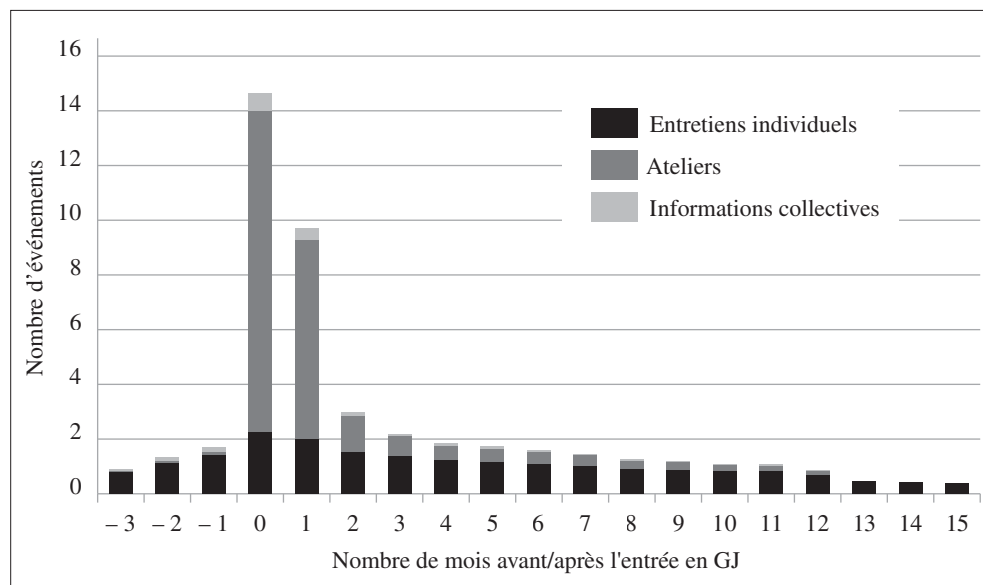
Les deux premiers mois d'accompagnement sont caractérisés par de nombreux ateliers collectifs suivis à temps plein par chaque promotion de jeunes (graphique 1). Les jeunes bénéficient en moyenne d'un entretien individuel par mois sur les 12 mois qui suivent l'entrée en Garantie jeunes. Ces entretiens sont plus fréquents en début de dispositif.

Les bénéficiaires reçoivent une allocation dont le montant maximum correspond à celui du RSA pour une personne seule, après déduction du forfait logement, soit environ 470 euros par mois en 2016. L'allocation est dégressive linéairement au-delà de 300 euros de revenu d'activité mensuel et elle n'est plus versée lorsque ce revenu atteint 80 % du SMIC brut. Au début de leur accompagnement, les bénéficiaires touchent très souvent le maximum de l'allocation, puis au fil de l'accompagnement le montant moyen diminue avec l'augmentation des autres revenus, ainsi que – *a priori* dans une moindre mesure – des sanctions et des sorties anticipées du dispositif (graphique 2). Sur l'ensemble de la période d'accompagnement, les jeunes reçoivent en moyenne 3 900 €.

### **Les trajectoires des bénéficiaires : une insertion professionnelle progressive et un gain d'autonomie**

L'emploi progresse parmi les jeunes bénéficiaires après l'entrée dans le dispositif, en particulier l'emploi durable. Après les deux premiers mois d'accompagnement, c'est-à-dire quand ils ont terminé l'accompagnement collectif à temps plein à la mission locale, 45 % des jeunes interrogés dans le cadre de l'enquête en panel déclarent avoir travaillé au moins une heure dans le mois (y compris stage, intérim et immersions)

GRAPHIQUE 1 – Entretiens, ateliers et informations collectives suivis par les bénéficiaires mois par mois avant et après l'entrée en Garantie jeunes

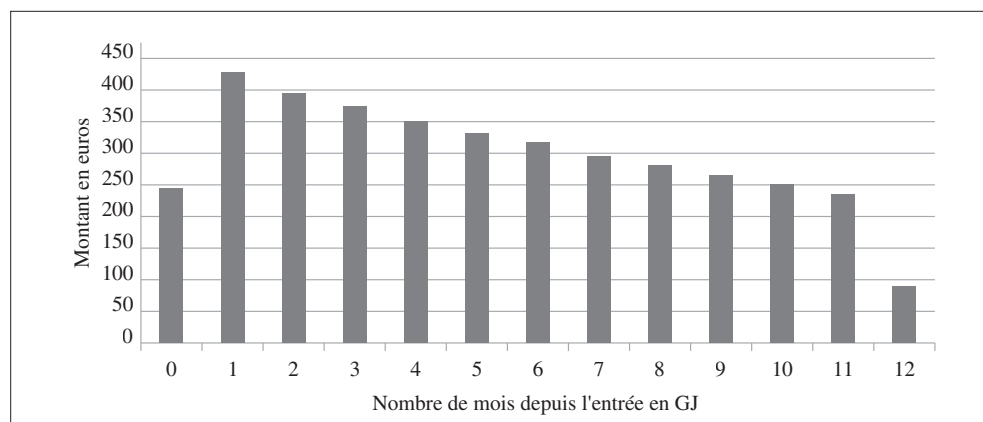


*Lecture* : le mois suivant l'entrée en Garantie jeunes (mois 1), les bénéficiaires ont en moyenne 2 entretiens individuels et suivent 8 ateliers ou informations collectives.

*Champ* : jeunes entrés en Garantie jeunes jusqu'à fin 2015.

*Source* : I-Milo, traitement Dares.

GRAPHIQUE 2 – Allocation reçue par les bénéficiaires au cours des 12 mois qui suivent l'entrée en GJ

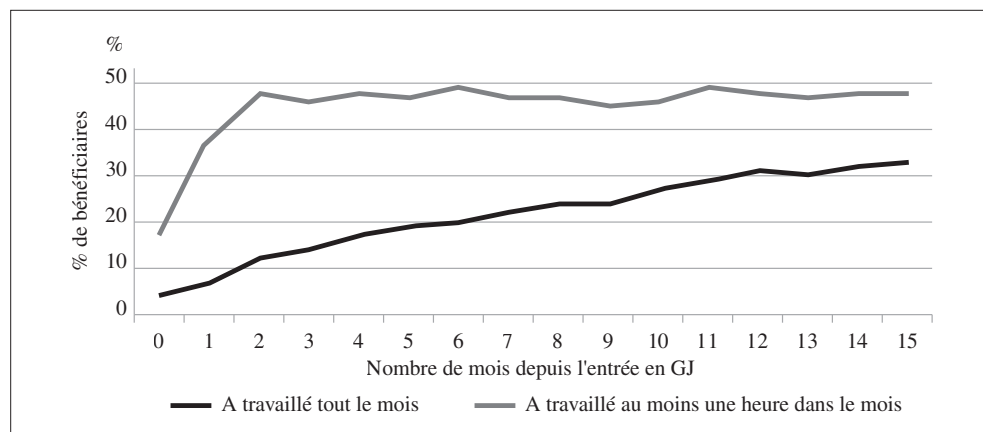


*Lecture* : les jeunes bénéficient en moyenne de 400 € d'allocation Garantie jeunes pour le deuxième mois après l'entrée en Garantie jeunes (mois 2). Les montants des mois d'entrée (mois 0) et de sortie (mois 12) sont très inférieurs car l'allocation, calculée au *pro rata temporis*, correspond alors à des mois incomplets.

*Champ* : allocations reçues au cours des 12 premiers mois, à partir du mois de la demande d'allocation, jeunes entrés en Garantie jeunes jusqu'à fin 2015.

*Source* : I-Milo, traitement Dares.

GRAPHIQUE 3 – Part de jeunes bénéficiaires ayant travaillé au moins une heure dans le mois et tout le mois (y compris stages, intérim, immersions)



Lecture : le 3<sup>e</sup> mois après leur entrée en Garantie jeunes, 46 % des bénéficiaires ont travaillé au moins une heure dans le mois, et 14 % ont travaillé tout le mois. L'emploi correspond ici à l'emploi au sens large. Il inclut les stages, l'intérim et les immersions.

Champ : jeunes bénéficiaires entrés en Garantie jeunes entre juin et décembre 2014 sur un territoire de la vague 1 de l'expérimentation et ayant répondu aux 3 interrogations.

Source : enquêtes de suivi des jeunes – Expérimentation Garantie jeunes, traitement Dares.

(voir graphique 3). Cette part reste ensuite stable jusqu'à la fin de l'accompagnement, mais l'intensité du travail progresse : la part des jeunes qui déclarent avoir travaillé tout le mois passe de 11 % deux mois après l'entrée en Garantie jeunes à 29 % à la sortie du dispositif. Puis, sur les quelques mois qui suivent cette sortie, la part des jeunes ayant travaillé au moins une heure dans le mois reste stable, tandis que la part des jeunes ayant travaillé tout le mois continue de progresser.

L'emploi durable progresse : la proportion de jeunes bénéficiaires déclarant être principalement en emploi durable passe de 8 % en première interrogation (en moyenne 9 mois après l'entrée en Garantie jeunes) à 13 % en deuxième interrogation (15 mois après l'entrée) et 16 % en troisième interrogation (20 mois).

La moitié des jeunes déclarent que leur situation financière s'est améliorée depuis leur entrée en Garantie jeunes et un tiers qu'elle s'est maintenue. Mais la situation financière des bénéficiaires reste pour la majorité d'entre eux difficile. 38 % déclarent qu'ils doivent faire attention et 32 % qu'ils y arrivent difficilement ou qu'ils ne peuvent pas y arriver sans contracter de dettes.

Les jeunes bénéficiaires gagnent en autonomie. La part de ceux qui sont titulaires du permis de conduire passe de 38 % au moment de la première interrogation à 48 % un an plus tard. Cette proportion reste cependant encore très inférieure à celle de l'ensemble de cette classe d'âge. Les jeunes sont également de plus en plus autonomes en termes de logement. Un an avant la première interrogation, soit quelques mois avant l'entrée en Garantie jeunes, deux tiers d'entre eux vivaient chez leurs parents. Deux ans plus tard, ils ne sont plus que la moitié. La part des jeunes locataires, colataires

ou propriétaires de leur logement augmente, passant de 19 % un an avant la première interrogation à 37 % lors de la troisième interrogation.

La situation des jeunes bénéficiaires de la Garantie jeunes évolue donc plutôt positivement depuis l'entrée dans le dispositif, en termes d'accès à l'emploi et d'autonomie. Ces éléments descriptifs ne permettent cependant pas de conclure que la Garantie jeunes a eu un impact positif sur la trajectoire de ses bénéficiaires. C'est l'objet de l'évaluation contrefactuelle présentée dans la section suivante.

## **Résultats de l'évaluation d'impact de la Garantie jeunes sur la trajectoire de ses bénéficiaires**

Cette partie présente les résultats de l'évaluation d'impact sur la trajectoire professionnelle des jeunes bénéficiaires repérés entre juin et décembre 2014 sur les territoires de la vague 1 d'expérimentation. On estime également l'effet qu'a eu le passage en Garantie jeunes sur l'intensité d'accompagnement des bénéficiaires.

### **Un impact important de la Garantie jeunes sur l'emploi durable pour les bénéficiaires**

Les estimations en différence de différences de l'impact de la Garantie jeunes reposent sur plusieurs hypothèses (voir la section présentant la stratégie d'évaluation). La première, l'hypothèse d'écart commun, consiste à supposer que les groupes de jeunes non éligibles permettent de bien estimer l'écart structurel entre territoires pilotes et territoires témoins. Cette hypothèse ne peut pas être vérifiée directement en l'absence de données sur les trajectoires professionnelles des jeunes avant la mise en place de la Garantie jeunes. Cependant, afin d'apporter des éléments de conviction sur cette hypothèse, elle a été testée sur un certain nombre de variables prédéterminées avant l'entrée en Garantie jeunes (sexe, âge, permis, origine nationale, relation avec les parents, difficultés de logement, lieu d'habitation et niveau de formation). Les estimations sur ces variables indiquent un écart structurel entre jeunes éligibles des territoires pilotes et témoins qui est corrigé par l'estimation en différence de différences.

La contamination statistique demande de faire une hypothèse sur l'effet qu'a eu la Garantie jeunes sur les jeunes des territoires témoins et sur les jeunes non éligibles entrés dans le dispositif. L'hypothèse de l'homogénéité de l'effet de la Garantie jeunes est celle qui a été privilégiée. Elle consiste à supposer que l'effet de la Garantie jeunes sur ses bénéficiaires est le même au moment de chaque interrogation, quelles que soient les caractéristiques des jeunes ou la durée passée en programme. Par exemple, l'effet de la Garantie jeunes sur les bénéficiaires des territoires pilotes qui, au moment de la première interrogation, sont entrés dans le dispositif depuis onze mois en moyenne, devrait être le même que celui sur les bénéficiaires des territoires témoins qui eux

sont accompagnés depuis trois mois en moyenne. Cette hypothèse est forte et a peu de chances d'être respectée. L'effet du dispositif varie certainement au cours de l'accompagnement. Il est notamment *a priori* plus fort en début de programme quand les jeunes bénéficient de nombreuses immersions. On peut supposer cependant que le biais induit est de faible ampleur, la contamination statistique des populations témoins étant faible (tableau 1). Le biais est en outre certainement plus faible que celui de l'estimateur en différence de différences rapporté au taux d'entrée en Garantie jeunes qui fait l'hypothèse implicite que la Garantie jeunes n'a pas eu d'effet sur les jeunes « contaminés ».

Les effets sur l'emploi sont examinés sur quatre variables d'intérêt : l'emploi total puis une partition de celui-ci comprenant respectivement :

- l'emploi aidé (hors alternance), les stages, les immersions et le service civique ;
- l'emploi non durable (CDD de moins de 6 mois, intérim, etc. hors emploi aidé, stage et service civique) ;
- l'emploi durable (CDI et CDD de 6 mois ou plus, y compris contrats de formation en alternance, hors emploi aidé).

L'impact est évalué au moment des différentes interrogations.

Les estimations indiquent un effet sur le taux d'emploi des bénéficiaires significatif, de + 9,9 points de pourcentage à la première interrogation, de + 14,9 points au moment de l'interrogation 2 et de + 11,4 points à l'interrogation 3 (tableau 2)<sup>2</sup>. Cela signifie par exemple que le taux d'emploi de 29,9 % des bénéficiaires au moment de la première interrogation aurait été de 20,0 % sans la Garantie jeunes. Cet effet sur l'emploi s'explique par un effet sur l'emploi durable, qui reste quasi stable entre les interrogations 2 (+ 13,1 points) et 3 (+ 12,1 points).

Compte tenu de la faiblesse des taux moyens d'emploi (total et en emploi durable) des jeunes ciblés par le programme, les impacts ainsi mis en évidence sont plutôt de forte ampleur. Ceci est d'autant plus notable que l'on peut vérifier que l'impact observé affecte essentiellement l'emploi durable et très peu l'emploi de moins de six mois, pourtant d'accès plus simple et plus fréquent. De même, l'effet positif sur l'emploi pour les bénéficiaires de la Garantie jeunes ne découle pas d'un plus grand recours aux emplois aidés pour les placer en emploi. Les jeunes étant moins dans l'urgence grâce à l'allocation, ils ont davantage le temps de trouver des emplois de qualité.

L'effet de la Garantie jeunes est estimé sur les bénéficiaires du dispositif qui constituent une sous-population potentiellement particulière de jeunes parmi ceux éligibles au dispositif. L'entrée en Garantie jeunes repose sur des critères d'éligibilité, mais aussi sur le fait que le jeune soit volontaire pour y participer et que le conseiller de la mission locale lui propose effectivement le dispositif et présente son dossier à la Commission d'attribution et de suivi (CAS). La plateforme *Ædipe* a permis de recueillir des données auprès des conseillers de mission locale qui indiquent les difficultés

---

2. Les estimations en intention de traitement (estimateur en différence de différences) se trouvent en annexe.

TABLEAU 2 – Impact de la Garantie jeunes sur le taux d'emploi des jeunes bénéficiaires

	Interrogation 1		Interrogation 2		Interrogation 3	
	Taux des bénéficiaires (en %)	Impact différentiel (en %)	Taux des bénéficiaires (en %)	Impact différentiel (en %)	Taux des bénéficiaires (en %)	Impact différentiel (en %)
Emploi total	29,9	9,9* (5,2)	32,3	14,9** (5,8)	38,9	11,4** (5,7)
Emploi aidé (hors alternance), stage ou service civique	9,2	0,9 (2,6)	9,5	-0,002 (3,5)	10,0	0,6 (3,4)
Emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois ou plus) y compris alternance, hors autres contrats aidés	11,6	7,2** (3,6)	15,0	13,1*** (5,0)	18,3	12,1** (5,3)
Emploi non durable (hors contrat aidé, stage et service civique)	9,2	1,7 (3,2)	7,8	1,8 (3,2)	10,5	-1,3 (3,4)
Nombre d'observations	6 758		6 758		6 758	
Nombre de mois depuis l'entrée en GJ des bénéficiaires parmi les éligibles pilotes	10,7		16,5		21,8	
Taux d'entrée des éligibles pilotes	67,2 %		68,7 %		69,5 %	
Taux d'entrée différentiel	54,1 %		48,9 %		46,6 %	

\*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 5 %, \* : significatif au seuil de 10 %.

Écarts types entre parenthèses.

*Lecture* : à la première interrogation, l'impact de la Garantie jeunes est significatif au seuil de 10 % sur le taux d'emploi des jeunes bénéficiaires. Lors de cette interrogation, la mise en place de la Garantie jeunes sur les territoires de la vague 1 de l'expérimentation a entraîné une hausse de la proportion de jeunes bénéficiaires en emploi de 9,9 points de pourcentage par rapport à ce qu'elle aurait été sans la Garantie jeunes. Le taux d'emploi de 29,9 % n'aurait donc été que de 20,0 % sans la Garantie jeunes. Au moment de cette première interrogation, les bénéficiaires sont entrés dans le programme depuis 10,7 mois en moyenne.

*Champ* : 6 758 répondants aux trois interrogations, repérés comme éligibles ou non éligibles entre juin et décembre 2014, sur les territoires pilotes (territoires de la vague 1 d'expérimentation) et sur des territoires témoins.

*Sources* : I-Milo, Enquêtes de suivi des jeunes – Expérimentation Garantie jeunes, traitement Dares

sociales ou professionnelles auxquelles, selon eux, les jeunes sont confrontés. Ces données apportent des éléments sur le profil des jeunes qui entrent, *in fine*, dans le dispositif. Il apparaît que le fait de pouvoir suivre un accompagnement à temps plein ait joué un rôle dans l'accès au dispositif. Parmi les jeunes recensés comme potentiellement éligibles, 16 % ne pouvaient suivre qu'« assez difficilement » ou « très difficilement » un tel accompagnement selon les informations indiquées par les conseillers des missions locales. La part de jeunes « assez difficilement » ou « très difficilement » « accompagnables » est plus faible chez les bénéficiaires (13 % parmi les bénéficiaires, 23 % parmi les éligibles non bénéficiaires). Il ressort également que les bénéficiaires seraient légèrement moins nombreux (en proportion) à présenter des problèmes de santé (physique ou psychologique). En revanche, ils seraient plus nombreux à avoir des problèmes de savoir-être et des qualifications jugées insuffisantes. Ils seraient aussi plus nombreux à avoir des difficultés de logement, des problèmes familiaux et un problème de manque d'estime de soi.



## Des effets sur l'emploi qui varient au cours du temps

Le calendrier rétrospectif d'emploi offre la possibilité de compléter les estimations des effets sur l'emploi. Il reconstitue, au mois le mois, la proportion de jeunes ayant travaillé au moins une fois dans le mois ou pendant la totalité du mois. Il permet d'estimer l'effet de la Garantie jeunes à différents moments de l'accompagnement et après la sortie du dispositif. Les informations sur l'emploi relevées dans le calendrier ne sont cependant pas aussi précises que les situations d'emploi décrites au moment de chaque interrogation. La notion d'emploi dans le calendrier comprend toutes les formes d'emploi, y compris stages, périodes d'immersion, intérim, services civiques, contrats aidés et contrats de travail classiques. Cette analyse met en évidence une variabilité importante de l'impact sur le fait d'avoir travaillé au moins une heure dans le mois selon le moment dans l'accompagnement. Il est important en début de période, se maintient en milieu de programme, n'est pas significatif dans les deux derniers mois d'accompagnement et remonte de façon importante juste après la sortie du programme (tableau 3).

L'impact important estimé dans les trois premiers mois du programme est certainement lié à la très forte intensité de l'accompagnement au cours des premières semaines. On peut observer en particulier un effort important sur les périodes d'immersion à ce moment. La logique du « *work first* » conduit les jeunes en Garantie jeunes à connaître plus rapidement des situations d'emploi que des jeunes non bénéficiaires.

Si l'impact s'atténue sur la suite du programme, la sortie semble fonctionner comme un second moment « déclencheur ». Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce rebond en fin de période. Il pourrait résulter d'une remobilisation des bénéficiaires, qui

TABLEAU 3 – Impact de la Garantie jeunes sur le fait d'avoir travaillé au moins une heure dans le mois, sur différentes périodes après leur entrée dans le programme

Nombre de mois depuis l'entrée en GJ	Taux observé parmi les bénéficiaires (en %)	Effet sur les bénéficiaires
3 mois ou moins	36	26,1*** (7,3)
De 4 à 9 mois	45	18,4*** (5,4)
De 10 à 12 mois	46	- 6,6 (8,3)
De 13 à 16 mois	47	22,2*** (7,6)
17 mois et plus	51	6,6 (4,8)

\*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 5 %, \* : significatif au seuil de 10 %.

Lecture : entre le 4<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> mois après leur entrée en Garantie jeunes, 45 % des jeunes ont travaillé au moins une heure dans le mois. L'impact de la Garantie jeunes sur la proportion moyenne de jeunes bénéficiaires à avoir travaillé au moins une heure est de + 18,4 points. Il est significatif.

Champ : répondants aux trois interrogations, repérés comme éligibles ou non éligibles entre juin et décembre 2014 sur les territoires pilotes (territoires de la vague 1 d'expérimentation) et sur des territoires témoins.

Source : enquêtes de suivi Garantie jeunes, traitement Dares.

voyant approcher la fin du dispositif, saisissent toutes les opportunités d'emploi possibles, alors que la période qui précède est peut-être davantage consacrée à la recherche, mais aussi, dans certains cas, à certains investissements (formation, obtention du permis de conduire...). Une autre hypothèse – non exclusive de la précédente – est que les conseillers des missions locales accroîtraient l'effort de placement pour les jeunes bénéficiaires proches de la fin du dispositif.

La contamination statistique impacte également les données du calendrier d'emploi. Mais du fait que l'effet est estimé à différents moments de l'accompagnement, l'hypothèse d'homogénéité ne suppose pas ici que l'effet soit constant au cours de l'accompagnement. L'hypothèse d'homogénéité suppose ici un effet identique sur les éligibles et les non éligibles qu'ils soient sur un territoire pilote ou sur un territoire témoin. Là encore, on peut penser que le biais induit en cas de non-respect de cette hypothèse est de faible ampleur du fait du faible taux de contamination.

### **Quel surcroît d'accompagnement en mission locale pour les bénéficiaires ?**

L'effet de la Garantie jeunes sur l'accès à l'emploi s'interprète comme l'effet du surcroît d'accompagnement dont ont bénéficié les jeunes ayant intégré le dispositif au cours de leur parcours d'accompagnement (qui ne se limite pas aux douze mois en dispositif) par rapport à l'accompagnement « classique » dont ils auraient bénéficié si la Garantie jeunes n'avait pas été mise en place. Certains jeunes seraient notamment entrés en Civis et auraient bénéficié également, à ce titre, d'un suivi individuel ; ils auraient assisté ponctuellement à des ateliers collectifs, réalisé des immersions et reçu pour certains d'entre eux une allocation interstitielle. Il est possible d'appréhender l'accompagnement en Garantie jeunes, au moins en partie, à partir des entretiens individuels, ateliers, immersions et allocations renseignés dans le système d'information des missions locales. En revanche, les échanges informels entre les jeunes et les conseillers ne sont pas comptabilisés (or ils sont nombreux en Garantie jeunes) ; il en est de même de l'accompagnement qu'ont pu avoir les jeunes dans d'autres structures, à Pôle emploi par exemple.

Les estimations indiquent que la mise en place de la Garantie jeunes a effectivement intensifié l'accompagnement des bénéficiaires, en particulier en début de dispositif. Au cours des trois premiers mois, les jeunes en Garantie jeunes ont bénéficié mensuellement d'un entretien individuel supplémentaire (1,7 au lieu de 0,7, comme l'indique le tableau 4), ainsi que de 5 ateliers, deux jours d'immersion et une allocation supplémentaire de 220 euros (ce montant peut paraître faible par rapport au montant maximum de l'allocation, mais ce calcul comprend l'allocation du premier mois en Garantie jeunes qui, calculée au *pro rata temporis*, n'est souvent pas complète). Ensuite, entre 4 et 9 mois après l'entrée dans le dispositif, le surcroît d'accompagnement mensuel est moins important : 0,3 entretien individuel et 0,7 jour d'immersion en plus mais 0,4 atelier en moins (ceux-ci étant principalement prévus lors des premières semaines d'accompagnement collectif). Le soutien financier de

TABLEAU 4 – Estimations du différentiel d’accompagnement mensuel dont bénéficient les jeunes en Garantie jeunes, à différents moments dans le dispositif et à la sortie

Nombre de mois depuis l’entrée en GJ	Entretiens individuels		Ateliers		Jours en immersion (1)		Allocation (en euros)	
	Moyenne mensuelle sur les bénéficiaires	Effet sur les bénéficiaires	Moyenne mensuelle sur les bénéficiaires	Effet sur les bénéficiaires	Moyenne mensuelle sur les bénéficiaires	Effet sur les bénéficiaires	Moyenne mensuelle sur les bénéficiaires	Effet sur les bénéficiaires
De 0 à 3 mois	1,7	1,0*** (0,2)	5,3	5,2*** (0,3)	2,5	2,1*** (0,5)	265,9	220,0*** (11,4)
De 4 à 9 mois	1,0	0,3** (0,1)	0,4	-0,4** (0,2)	1,4	0,7*** (0,2)	351,6	369,0*** (12,4)
De 10 à 12 mois	0,8	0,2 (0,1)	0,2	0,3 (0,3)	0,7	0,3 (0,3)	292,3	290,5*** (19,0)
De 13 à 16 mois	0,3	-0,3** (0,1)	0,03	0,04 (0,1)	0,1	-0,2 (0,2)	36,3	1,7 (9,5)
17 mois et plus	0,2	-0,1** (0,04)	0,02	-0,04 (0,03)	0,1	-0,1 (0,1)	4,5	-2,6 (3,4)

\*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 5 %, \* : significatif au seuil de 10 %.

Écarts-types entre parenthèses.

(1) Périodes de mise en situation en milieu professionnel et autres dispositifs équivalents.

*Lecture* : on estime que les jeunes en Garantie jeunes bénéficient mensuellement sur les trois premiers mois de l’accompagnement de 1,0 entretien individuel supplémentaire par rapport à une situation sans mise en place de la Garantie jeunes. Ils ont en moyenne 1,7 entretien individuel par mois, contre 0,7 si la Garantie jeunes n’avait pas été mise en place.

*Champ* : répondants aux trois interrogations, repérés comme éligibles ou non éligibles entre juin et décembre 2014 sur les territoires pilotes (territoires de la vague 1 d’expérimentation) ou des territoires témoins.

*Sources* : I-Milo, enquêtes de suivi des jeunes – Expérimentation Garantie jeunes, traitement Dares.

l’allocation perdue sur les 12 mois d’accompagnement, avec un fléchissement sur les deux derniers mois lié au fait que les jeunes sont davantage en emploi et que certains bénéficiaires sont sortis de manière anticipée du dispositif. Ce fléchissement tient aussi au fait que l’allocation du dernier mois est souvent incomplète pour les mêmes raisons que celles évoquées pour le mois d’entrée. À la sortie du dispositif, les jeunes en Garantie jeunes sont moins souvent reçus en entretiens individuels qu’aux autres moments dans le dispositif.



À quoi tient l’efficacité de la Garantie jeunes observée ici sur cet échantillon de bénéficiaires ? Difficile de dire à quelle nouvelle composante du programme l’attribuer : est-ce à son intensité accrue, à l’accompagnement collectif qui permet de créer une dynamique et de l’entraide entre les jeunes accompagnés, à l’allocation qui vient soutenir dans la durée leurs efforts ou bien à sa philosophie globale qui met la mise en situation professionnelle au centre et au préalable de toutes les autres interventions ?

Les résultats reportés ici portent sur une première cohorte de bénéficiaires de la Garantie jeunes, entrés sur les dix premiers territoires qui s’étaient portés volontaires en

2013. Ces résultats ont conforté plusieurs études sur ce même programme (FARVAQUE *et al.*, 2016, LOISON-LERUSTE *et al.*, 2016) qui a été généralisé par la loi du 8 août 2016 à l'ensemble des départements français. Comme toutes les évaluations effectuées sur des dispositifs précurseurs ou expérimentaux, les résultats ne valent en toute rigueur que pour ce moment expérimental. On peut arguer en particulier que l'énergie et la croyance en ses bénéficiaires placées dans un projet innovant par ses pionniers ne préjugent pas toujours de celles de leurs continuateurs. Toutefois, la philosophie et les gestes professionnels de la Garantie jeunes ont été définis par un cahier des charges très précis et relativement cadré (FARVAQUE *et al.*, 2016) et ont fait l'objet d'un travail de conception et de formation particulièrement important. Si l'esprit et la méthode du programme sont régulièrement réincorporés et retravaillés par les professionnels de terrain, il est probable que cette efficacité soit pérenne. Par ailleurs, le déploiement de la Garantie jeunes a davantage été présenté et ressenti comme une phase de prototypage que comme une pure expérimentation susceptible d'aboutir à un éventuel renoncement au dispositif (SIMHA, 2017). L'ensemble des acteurs de terrain (décideurs locaux et professionnels de terrain) ont été ainsi pleinement mobilisés dès les premiers mois de la Garantie jeunes, comme dans n'importe quel dispositif de droit commun, ce qui confère aux résultats de l'évaluation un degré plus convaincant de validité externe.

Le rapport final de l'évaluation de la Garantie jeunes (GAUTIER, 2018) se donnait aussi pour objectif de mesurer l'efficacité de la Garantie jeunes sur les deuxième et troisième vagues de territoires à partir du même dispositif d'évaluation mis en place sur une deuxième cohorte de jeunes repérés entre mars et juillet 2015. Ces résultats complémentaires – non reportés dans cet article – ont été publiés dans le rapport, mais les conditions méthodologiques n'ont malheureusement pas permis de réunir suffisamment de précision statistique et, à ce titre, n'apportent pas beaucoup d'informations. En effet, la base *Œdipe* - cruciale pour identifier les publics éligibles au programme - n'a pas été remplie par suffisamment de missions locales.

L'évaluation de l'impact de la Garantie jeunes est donc à poursuivre à la fois au plan qualitatif et quantitatif. De nouvelles évaluations *ex post* pourraient ainsi exploiter la période de généralisation progressive (2013-2016) du programme sur l'ensemble du territoire.

## BIBLIOGRAPHIE

AEBERHARDT R., CHIODI V., CRÉPON B., GAINI M., VICARD A. (2014), « Du revenu contractualisé d'autonomie à la Garantie jeunes : les enseignements d'une expérimentation », in Bérard J. et Valdenaire M., *De l'éducation à l'insertion : dix résultats du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse*, Paris, La Documentation française.

BLACHE G., GRECO D. (2017), « L'accompagnement intensif des jeunes demandeurs d'emploi (AIJ) », *Éclairages et synthèses*, n° 28, Pôle emploi.

- BLASCO S., CRÉPON B., SKANDALIS D., UHLENDORFF A., ALBEROLA E., AVENTUR F. (2015), « Club Jeunes chercheurs d'emploi. Évaluation d'une action pilote », *Études et Recherches*, n° 5, Pôle Emploi.
- CARD D., KLUVE J., & WEBER A. (2018), "What Works? A Meta-Analysis of Recent Active Labor Market Program Evaluations", *Journal of the European Economic Association*, vol. 16, n° 3, pp. 894-931.
- DE CHAISEMARTIN C., D'HAULTFOEUILLE X. (2018), "Fuzzy Differences-in-Differences", *The Review of Economic Studies*, vol. 85, n° 2, pp. 999-1028.
- CRÉPON B., DUFLO E., GURGAND M., RATHELOT R., ZAMORA P. (2011), « L'accompagnement des jeunes diplômés demandeurs d'emploi par des opérateurs privés de placement : les enseignements d'une évaluation », *Dares Analyses*, n° 94.
- FARVAQUE N., KRAMME C., TUCHSZIRER C. (2016), « La Garantie jeunes du point de vue des missions locales : un modèle d'accompagnement innovant, mais source de bouleversements organisationnels », *Rapport de recherche du Centre d'études de l'emploi et du travail*, n° 102.
- GAINI M., GUILLERM M., HILARY S., VALAT E., ZAMORA P. (2018) « Résultats d'évaluation statistique de l'impact de la Garantie jeunes », *Rapport final d'évaluation de la Garantie jeunes*, Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie jeunes, annexe 5.
- GAUTIE J. (2018), *Rapport final d'évaluation de la Garantie jeunes*, Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie jeunes.
- LOISON-LERUSTE M., COURONNE J., SARFATI F. (2016) « La Garantie jeunes en action : usages du dispositif et parcours de jeunes », *Rapport de recherche du Centre d'études de l'emploi et du travail*, n° 101.
- MENDOLIA S. et WALKER I. (2015), "Do Neets Need Grit?", *IZA Journal of Labor Economics*, vol. 4, n° 19.
- PARENT G., SAUTORY O., DESPLATZ R. (2013), « L'accompagnement des demandeurs d'emploi : enseignements des évaluations », *Document d'études*, n° 178, Dares.
- PISSARIDES CH. A. (2011), "Equilibrium in the Labor Market with Search Frictions", *American Economic Review*, vol. 101, pp. 1092-1105.
- SIMHA J. (2017), « Le laboratoire des politiques publiques. Réflexions sur la Garantie jeunes », *La Vie des idées*, en ligne : <http://www.laviedesidees.fr/Le-laboratoire-des-politiques-publiques.html>.
- WARGON E., GURGAND M. (2013), *Synthèse des travaux sur la « Garantie jeunes »*, rapport au Premier ministre.

## ANNEXE 1 – ESTIMATION DE L'EFFET DE LA GARANTIE JEUNES EN INTENTION DE TRAITEMENT

Le tableau reproduit ci-dessous présente les estimations de l'impact de la Garantie jeunes en intention de traitement (estimateur en différence de différences), c'est-à-dire l'effet d'être éligible sur un territoire pilote plutôt que sur un territoire témoin. Du fait de la contamination statistique des populations témoins, l'estimateur est biaisé.

TABLEAU – Impact différentiel de la Garantie jeunes sur le taux d'emploi de l'ensemble des jeunes pré-identifiés des territoires pilotes (c'est-à-dire éligibles recensés dans Œdipe, bénéficiaires ou non de la Garantie jeunes)

	Interrogation 1		Interrogation 2		Interrogation 3	
	Taux des éligibles pilotes (en %)	Impact différentiel (2,6)	Taux des éligibles pilotes (en %)	Impact différentiel (2,7)	Taux des éligibles pilotes (en %)	Impact différentiel (2,6)
Emploi total	32,5	5,4**	36,3	7,1***	43,8	5,2**
Emploi aidé (hors alternance), stage ou service civique	7,6	0,5 (1,4)	8,8	-0,1 (1,7)	9,4	0,2 (1,6)
Emploi durable (CDI ou CDD de 6 mois ou plus) y compris alternance, hors autres contrats aidés	14,1	4,1** (1,9)	18,9	6,4*** (2,3)	23,2	5,3** (2,4)
Emploi non durable (hors contrat aidé, stage et service civique)	10,8	0,1 (1,7)	8,6	0,8 (1,6)	11,1	-0,4 (1,6)
Nombre d'observations	6 758		6 758		6 758	
Nombre de mois depuis l'entrée en GJ des bénéficiaires parmi les éligibles pilotes	10,7		16,5		21,8	
Taux d'entrée des éligibles pilotes	67,2		68,7		69,5	
Taux d'entrée différentiel	54,1		48,9		46,6	

\*\*\* : significatif au seuil de 1 %, \*\* : significatif au seuil de 5 %, \* : significatif au seuil de 10 %.

Écarts-types entre parenthèses.

*Lecture* : la mise en place de la Garantie jeunes a entraîné une hausse de 5,4 points de pourcentage du taux de jeunes éligibles en emploi sur les territoires pilotes de la vague 1 d'expérimentation au moment de la première interrogation, alors que les bénéficiaires sont entrés dans le dispositif depuis 10,7 mois en moyenne. Le taux d'emploi des jeunes pré-identifiés dans les territoires pilotes de 32,5 % n'aurait donc été que de 27,1 % sans la Garantie jeunes.

*Champ* : 6 758 répondants aux trois interrogations, repérés comme éligibles ou non éligibles entre juin et décembre 2014 sur les territoires pilotes (territoires de la vague 1 d'expérimentation) et sur des territoires témoins.

*Sources* : I-Milo, enquêtes de suivi des jeunes – Expérimentation Garantie jeunes, traitement Dares.

L'impact évalué lors de l'interrogation 1, en moyenne 10,7 mois après l'entrée en Garantie jeunes, montre un effet positif significatif statistiquement sur le taux d'emploi des jeunes repérés comme éligibles dans Œdipe des territoires pilotes (+ 5,4 points de pourcentage sur le taux d'emploi total). En interrogation 2, en moyenne 16,5 mois après

l'entrée en Garantie jeunes, l'impact évalué est positif et très significatif : il s'élève à + 7,1 points de pourcentage sur le taux d'emploi total, et + 6,4 points sur le taux d'emploi durable. Autrement dit, au moment de l'interrogation 2, la part des jeunes repérés comme éligibles dans les territoires pilotes qui sont en emploi est de 36,3 %, au lieu de 29,2 % si la Garantie jeunes n'avait pas été introduite. De même, leur part en emploi durable est de 18,9 %, au lieu des 12,5 % que l'on aurait constatés sans la Garantie jeunes. Enfin, en interrogation 3, 21,8 mois en moyenne après l'entrée en Garantie jeunes, l'effet sur l'emploi est de 5,2 points, significatif statistiquement, et porté par l'effet sur l'emploi durable (+ 5,3 points).

## ANNEXE 2 – TESTS DE ROBUSTESSE DES ESTIMATIONS

Le tableau ci-dessous présente les estimations de l'effet de la Garantie jeunes sur les bénéficiaires selon différentes spécifications du modèle.

TABLEAU – Impact différentiel de la Garantie jeunes sur le taux d'emploi durable des jeunes bénéficiaires selon différentes spécifications du modèle

Modèle	Interrogation 1	Interrogation 2	Interrogation 3
Modèle avec variables de contrôle et effets fixes mission locale, données cylindrées	7,2** (3,6)	13,1*** (5,0)	12,1** (5,3)
Modèle sans variables de contrôle et sans effets fixes mission locale	6,1* (3,6)	10,5** (4,3)	8,9* (4,8)
Estimateur DID rapporté au taux d'entrée parmi les éligibles des territoires pilotes	5,8** (2,8)	9,2*** (3,4)	8,0** (3,4)
Modèle avec variables de contrôle et effets fixes mission locale, données non cylindrées	5,5* (3,3)	11,2** (4,5)	12,1** (5,3)